



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Nancy, le 11 juin 2019

La rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz
Chancelière des universités

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements

s/c de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Lancement de l'opération **Une classe, un monument !**

Rectorat - DAAC

Dossier suivi par
Sophie Renaudin

Téléphone
03 83 86 21 37

Courriel
ce.daac@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Accueil du public
du lundi au vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 16h30

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine qui se tiendront les 21 et 22 septembre 2019 autour du thème Arts et divertissements, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est et les académies de la région académique Grand-Est lancent l'opération **Une classe, un monument !** en direction des publics scolaires et qui aura lieu

le vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 16h30

Des visites commentées, actions de sensibilisation et rencontres avec des professionnels (conservation, archéologie, recherches, valorisation, médiation, restauration...) seront proposés par le Pôle Patrimoine de la DRAC aux enseignants du premier et du second degrés, du CM1 à la troisième, afin de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité, tant mobilier qu'immobilier. Dans l'académie de Nancy-Metz, 4 édifices seront ainsi accessibles, de manière exceptionnelle, aux classes : **les Cathédrales de Nancy et de Metz, l'Église Sainte-Glossinde à Metz, le site de Vauquois (55) et Le Théâtre du peuple à Bussang (88).**

L'apprentissage du regard est essentiel car il contribue au développement du sensible et à la préservation de l'environnement patrimonial et naturel. La sensibilisation au patrimoine (bâtiments civils, industriels, religieux, etc.) est indispensable à la formation du futur citoyen qui passe par la connaissance de son cadre de vie et de la mémoire collective. Cette opération entend ainsi sensibiliser les jeunes aux enjeux patrimoniaux et à leur actualité, à favoriser l'accès de tous les élèves à l'éducation artistique et culturelle, renforcée par le plan interministériel A l'école des arts et de la culture de 2018. Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, connaissances, pratiques et rencontres.

Afin d'organiser cette journée, il est nécessaire de s'inscrire avant le 21 juin à ce.daac@ac-nancy-metz.fr avec copie au Chef d'établissement en indiquant : les coordonnées de l'établissement, le nombre de classes, le nombre d'élèves et le nom de l'enseignant porteur.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et pour votre mobilisation dans cette opération.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Déléguée académique à l'action culturelle

Sophie Renaudin